



TON PARCOURS DE SOIN À LA MAISON



VOICI LES INFIRMIERS DE COORDINATION (IDEC) QUI T'ACCOMPAGNERONT TOUT AU LONG DE TON SÉJOUR EN HAD ET QUI VONT ORGANISER TES SOINS.

Tous les jours, plusieurs fois par jour ou quelques fois dans la semaine, la puéricultrice ou l'auxiliaire de puériculture vient te voir pour réaliser tes soins et s'occuper de toi.

Et tout au long de l'HAD, tu pourras rencontrer des personnes qui pourront t'apporter des conseils, t'écouter et écouter ta famille, ou encore te faire rire ou te faire faire de l'exercice, en fonction de tes habitudes et besoins.

Diététicienne, psychologue, assistante de service social, psychométricienne, orthophoniste, kinésithérapeute, PMI, associations...

Tu peux rentrer à la maison. L'IDEC vient évaluer ton état de santé :

- Il fait le point avec tes parents.
- Il rencontre ton médecin et prévoit ta sortie.
- Il répond à toutes tes questions et est à l'écoute de tes besoins.

DÉPART

1



2

L'IDEC prépare ton retour à la maison et organise tout ce dont tu as besoin : matériel, médicaments...

On livre chez toi tout ce qu'il te faut pour prendre soin de toi.

3



7

Le pédiatre de l'HAD et l'équipe discutent et ajustent tes médicaments et tes soins avec l'équipe de l'hôpital.



Quand tu rentres chez toi, l'infirmier ou l'auxiliaire de puériculture vient et t'explique comment se passeront les soins à la maison.

4



Pendant l'HAD, l'IDEC et le pédiatre reviennent te voir pour savoir comment tu te sens et adaptent tes soins s'il le faut. Tu peux leur poser toutes les questions que tu veux !

6

IL EST POSSIBLE QUE TU RETournES À L'HÔPITAL POUR DES SOINS OU SI TU TE SENS MOINS BIEN.

Si tu as mal, si tu as peur, si tu as de gros pansements, l'infirmière ou la puéricultrice trouveront toujours une solution pour te soulager.



5



8

Tes soins à l'hôpital sont terminés. Tu te sens mieux, tu peux rentrer chez toi.



9

Tu peux continuer à aller au parc, à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée et faire des activités si ta santé te le permet. C'est le médecin qui guide.



10

L'HAD reste chez toi le temps qu'il faut pour vous accompagner, toi et ta famille.

ARRIVÉE

L'IDEC ET LE PÉDIATRE ORGANISENT LA FIN DE L'HAD ET ON SE DIT AU REVOIR !

PRISE EN CHARGE

• Pour qualifier l'identité de l'enfant, il est demandé de fournir :

- La carte d'identité des 2 parents
- Un acte de naissance ou la carte d'identité de l'enfant
- Une attestation de mutuelle
- Une attestation CPAM ou MSA (site Ameli.fr)

Ces éléments sont à transmettre à l'HADVR : admsoins@hadvr.fr

• Des **téléconsultations** pourront vous être proposées.

• Pour toute question ou besoin :

- Vous pouvez **joindre un IDEC de l'HADVR** du lundi au vendredi de 9h à 17h au **05 57 50 20 20**
- En dehors de ces horaires, **une astreinte est disponible** au **05 57 50 20 20**



SÉCURITÉ

- **La sécurité de votre enfant - Notre engagement :** Il vous sera proposé de sécuriser l'administration du traitement de votre enfant via le PAAM - *Parent ou Patient en Auto-Administration de ses Médicaments*. N'hésitez pas à questionner les soignants.

• La prise en charge de la douleur - Notre priorité :



MEOPA (gaz médicamenteux anxiolytique et analgésique)



livre des émotions



jeux divers



comptines & musiques

MALADIE

Si jamais votre enfant a un petit virus :

- Je continue d'aller voir le pédiatre ou le médecin de famille.
- J'en informe l'HADVR.



CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

1

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

5

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6

Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

10

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.